



**Contribution de Monsieur Arsène K. CAPO-CHICHI, Chef Service Appui Pédagogique
de l'AA-HJF**

Séminaire « La Francophonie autour des 25 ans de la déclaration de Bamako »

Séance du 3 juillet 2025

**« REFLEXION COLLECTIVE ORGANISÉE SOUS L'ÉGIDE DE L'ASOM SUR LES
DÉCLARATIONS DE BAMAKO ET DE SAINT BONIFACE »**

(Analyse de la portée contemporaine et des perspectives d'avenir)

CONTRIBUTION DE L'AA-HJF AU SÉMINAIRE

La Déclaration de Bamako (2000) et celle de Saint Boniface, quelques années plus tard (2006), ont constitué des jalons majeurs dans l'engagement de la Francophonie en faveur de la démocratie, de l'État de droit, des droits de l'homme et de la prévention des conflits. Un peu plus de deux décennies après leur adoption, des controverses croissantes remettent cependant en question leur portée et leur pertinence dans un contexte géopolitique en grande mutation.

L'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF), membre actif du réseau de l'OIF, se félicite de contribuer aux travaux du présent séminaire de réflexion sur la portée actuelle de ces Déclarations.

En tant que réseau de juridictions suprêmes œuvrant à la consolidation de l'État de droit dans l'espace francophone, l'Association Africaine des Hautes Juridictions Francophones (AA-HJF) estime en effet que son expérience de terrain peut nourrir utilement cette réflexion, tant pour en dresser un bilan que pour identifier les chemins d'avenir.

Notre propos portera tour à tour sur :

- Un bref rappel des apports fondamentaux des Déclarations ;
- Les controverses contemporaines à leur endroit ;
- L'expérience de l'AA-HJF ;
- La perspective de plus d'efficacité de leur mise en œuvre.

1. Bref rappel des apports fondamentaux des Déclarations.

Les Déclarations de Bamako et de Saint Boniface ont été les premières initiatives concertées à donner à la Francophonie une vocation politique forte, en la positionnant comme un espace normatif autour des valeurs démocratiques. Elles ont permis :

- De poser des normes communes de gouvernance, indépendamment des contextes politiques nationaux ;

- d'encourager la création d'institutions de contrôle et de régulation (cours constitutionnelles, juridictions électorales, institutions nationales des droits de l'homme) ;
- De faire de la prévention des conflits une priorité politique, notamment par le dialogue et le renforcement de la justice.

Elles constituent pour la gouvernance efficiente des affaires nationales et internationales une boussole dont la pertinence demeure indéniable.

L'AA-HJF a été un acteur actif de ce mouvement, en accompagnant ses juridictions membres à s'approprier et à traduire juridiquement ces principes à l'occasion des vingt (20) colloques et seize (16) sessions de formation qu'elle a organisés de 1998 à ce jour au profit des hommes et femmes, animateurs de sa quarantaine de juridictions membres.

2. Les controverses contemporaines.

Les controverses qui, aujourd'hui, naissent çà et là, ne remettent, du point de vue de l'AA-HJF, pas tant en cause les **valeurs** portées par les Déclarations que les **moyens de leur mise en œuvre**. Peuvent à ce propos être tutoyés, entre autres :

- **L'effritement du consensus démocratique**

De nombreux États ayant adhéré aux déclarations de Bamako et de Saint Boniface ont connu des reculs dans les domaines de l'alternance politique, de la séparation des pouvoirs ou du respect des droits fondamentaux ;

- **La crise de confiance envers les institutions**

Les juridictions appelées à être les derniers remparts pour contrer contre ces dérives sont, elles-mêmes parfois perçues par de nombreux analystes et même une bonne frange de la population comme instrumentalisées ou peu indépendantes.

- **Les nouveaux défis apparus**

De nouveaux défis au rang desquels s'inscrivent les cybermenaces, les radicalisations, la désinformation, les contestations de la légitimité électorale..., qui semblent n'avoir pas été anticipés ou de façon assez forte dans les textes de 2000 et 2006, sont apparus et affinent leurs formes et modes de nuisance aux repères démocratiques et de paix sociale.

Ces diverses controverses apparaissent bien des fois plus comme une interpellation des mécanismes qu'une remise en cause des principes. Mais, leurs installations et évolutions multiformes commandent une nécessaire adaptation des instruments d'intervention de la Francophonie.

3. L'expérience de l'AA-HJF

L'AA-HJF se positionne comme un acteur de terrain œuvrant pour la crédibilité et l'efficacité des institutions juridictionnelles francophones. Elle peut contribuer à renforcer la mise en œuvre concrète des Déclarations de Bamako et de Saint Boniface à travers ses activités comme :

- **Le renforcement des capacités des juges**

L'AA-HJF forme, outille et met en réseau les animateurs de ses hautes juridictions, sur notamment la gestion des contentieux électoraux, une plus grande maîtrise des droits fondamentaux et l'affermissement de l'éthique juridictionnelle.

- **Les échanges de bonnes pratiques**

Les membres de l'AA-HJF échangent sur des jurisprudences, renforçant ainsi l'harmonisation normative francophone.

- **La veille et l'alerte**

Grâce aux débats qu'elle suscite lors des rencontres qu'elle organise avec une fréquence avérée avec l'assistance soutenue de l'OIF, l'AA-HJF peut identifier certains signaux de crise et contribuer à leur désamorçage.

Notre conviction profonde est aussi que mieux protégées et professionnalisées les juridictions peuvent jouer un rôle pacificateur et stabilisateur dans son espace et servir dans une certaine mesure de levier pour relégitimer les perspectives francophones.

Après avoir profondément examiné la question au cours de ses rencontres ces dernières années, l'AA-HJF a lancé, il y a quelques jours, la première édition de son Prix de l'Excellence.

Le thème retenu pour cette première édition est « **La Déclaration dite de Bamako du 3 novembre 2000, 25 ans après : quel bilan pour la démocratie et l'État de droit dans l'espace francophone ?** ».

Les travaux qu'il engendrera vont, sans l'ombre d'aucun doute, s'inscrire dans le prolongement des riches échanges qui meubleront nos présentes assises pour une relance des Déclarations de Bamako et de Saint Boniface.

4. Pour une relance des Déclarations

À la lumière de son expérience, l'AA-HJF propose qu'il soit envisagé des actions plus adéquates de mise en œuvre de certaines pistes d'actualisation sur lesquelles des réflexions ont été déjà entreprises par l'OIF lors de travaux antérieurs pour revitaliser les perspectives des Déclarations. Il s'agit entre autres de :

1. **La mise à jour des textes de référence** pour inclure dans les priorités francophones les nouveaux enjeux (justice numérique, sécurité, climat, intelligence artificielle, etc.) ;
2. **La mise en œuvre effective des indicateurs de suivi** envisagés pour évaluer la pratique au quotidien au niveau des Etats membres des engagements de Bamako/Saint Boniface, y compris dans les juridictions ;
3. **Le renforcement de l'accompagnement des institutions nationales** : par le renforcement de l'appui technique, notamment aux juridictions.

Au total :

Les Déclarations de Bamako et de Saint Boniface restent des fondements indispensables pour les démocraties francophones.

Ces textes ont posé des principes fondamentaux qui ont permis d'ancrer un socle de valeurs communes dans l'espace francophone.

Toutefois, le contexte ayant profondément évolué, les réalités d'aujourd'hui invitent à réinterroger la portée de nos outils d'action à l'aune des mutations contemporaines.

En tant que réseau actif de cours et juridictions suprêmes, l'AA-HJF, agit concrètement pour la consolidation de la démocratie par la justice. Elle forme les acteurs des hautes juridictions, renforce l'échange de bonnes pratiques, et soutient l'indépendance et la crédibilité des juridictions.

Ce sont pour elle des atouts qui peuvent lui permettre de jouer un rôle structurant dans la réinvention des moyens d'action de la Francophonie pour un avenir démocratique partagé.

Notre conviction est que les valeurs portées par Bamako et Saint Boniface restent pertinentes. Ce sont les moyens de leur mise en œuvre qu'il faut moderniser et, certainement, renforcer.

Je vous remercie.

Arsène K. CAPO-CHICHI
Chef Service Appui Pédagogique de l'AA-HJF